

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 OCTOBRE 2013

PRESENTS : Pierre MUEL, Maire, Jacky MERY, Jacqueline LEGAY, Michel SCHNEIDER Adjoints,
Damien JASPARD, Pierre MAUCOURT, Jean-Pierre FRANCOIS, Robert ADAM, Laëtitia SENAND-DELAITRE, Pascal THIERY, Thierry TRESSE, Christine RASMUS, Conseillers.

ABSENTS EXCUSES : Nathalie SIEFERT-BERTRAND.

ABSENTS NON EXCUSES : NEANT.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de séance du 19 Septembre 2013 qui est adopté à l'unanimité.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer valablement.

Monsieur Jacky MERY est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose au Conseil d'ajouter deux points à l'ordre du jour ce qu'il accepte à l'unanimité :

- Enfouissement des réseaux secs – Pacte II Aménagement ;
- Travaux Chemin piéton et hangar communal

ORDRE DU JOUR

2013 /09/01. ASSOCIATION « FOYER D'EDUCATION POPULAIRE DE MARIEULLES-VEZON »

Monsieur le Maire rappelle au Conseil les différentes rencontres avec les représentants de l'Association FEP sur le devenir du Foyer.

Cette Association, depuis sa création, a toujours eu son autonomie de gestion propre.

Dans l'état actuel des choses, l'Association n'est plus en mesure de gérer ce bâtiment par manque de membres et bénévoles. Elle fait appel à la Commune pour la reprise de la gestion du bâtiment. Celui-ci nécessite aussi des travaux de réfection. Cependant, elle souhaite conserver son rôle associatif pour les activités.

Monsieur le Maire propose au Conseil de faire le point sur les différentes réflexions, de donner son avis et de prendre une décision sur la reprise de la gestion de ce bâtiment.

Après un large débat, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- la reprise à part entière de la gestion technique et financière des bâtiments « Foyer » et « Jeux de quilles » avec état de l'actif et passif des comptes, inventaire du matériel et fonctionnement et dysfonctionnement des locaux ;
- un ou plusieurs Elus auront pour mission de superviser la gestion de la location du Foyer et du Jeux de quilles. Une personne attitrée sera chargée des réservations contre rémunération ;
- de définir le mode de gestion financière ;
- de définir les modalités de mise en location et de mise à disposition des locaux ;
- de définir la date effective du transfert ;
- d'établir un estimatif du coût des travaux de réfection.

2013 /09/02. « ENFOUISSEMENT DES RESEAUX SECS – PLACE DE LA MAIRIE – PLACE SAINT-MARTIN – RUE DU STADE – RUE DES COTES » :
PACTE II AMENAGEMENT 2012-2014

Appelé à en délibérer, à l'unanimité

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la possibilité d'adhérer au Programme d'Aide aux Communes et aux Territoires (PACTE II) Aménagement pour la période 2012-2014, et considérant la dotation garantie qui s'élève à 53 686 €

- *autorise Monsieur le Maire à faire acte de candidature pour adhérer au Pacte II Aménagement 2012-2014,*
- *charge Monsieur le Maire d'adresser avant le 1^{er} novembre 2013, aux services départementaux, la présente délibération ainsi que le(les) dossier(s) complet(s),*
- *donne délégation à Monsieur le Maire pour signer la dite convention,*

La dotation garantie sera affectée sur le(s) projet(s) suivant(s) :

<i>Intitulé(s) du(des) projet(s)</i>	<i>Montant des travaux en € HT</i>	<i>Montant de Dotation garantie affectée en €</i>	<i>Montant des Compléments d'enveloppe sollicités</i>
<i>ENFOUISSEMENT DES RESEAUX SECS</i>	<i>213 397,10</i>	<i>53 686,00</i>	<input type="checkbox"/> <i>Complément cantonal 8 053,00</i> <input type="checkbox"/> <i>Complément départemental</i>

2013 /09/03. TRAVAUX « CHEMIN PIETON » ET « HANGAR COMMUNAL »

Monsieur le Maire propose au Conseil de réaliser des travaux d'écoulement et terrassement à l'entrée du chemin piéton et de maçonnerie au hangar communal situé au terrain de football.

Après discussion, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de confier les travaux à l'Entreprise ZANA-CONSTRUCTION selon devis établi :

- *pour la réalisation de la pose d'un tuyau d'évacuation avec raccordement, d'un caniveau avec grille et terrassement pour un montant de 2 797,00 € HT ;*
- *pour la réalisation d'une séparation en agglos avec piliers béton pour un montant de 1 344,00 € HT au hangar communal situé à proximité du terrain de football soit un montant total de 4 141,00 € HT et 4 952,64 € TTC ;*
- *charge Monsieur le Maire de régler cette dépense sur le budget investissement.*

DIVERS :

- *Grande réussite et remerciements pour l'inauguration du Mettis.*
- *Transports : Augmentation tarifs, aménagement des horaires pour Mermoz et modification du trajet 102 passant par Place du Roi George. Remplacement abri bus de Marieulles.*

Après un tour de table, la séance est levée.

Marieulles, le 18 octobre 2013

*Le Maire,
P.MUEL*